

Saint- Martin -d'Hères, le 27 juin 2016



Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 24 juin 2016

N° 006 D 24.06.2016

Le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes s'est réuni en séance plénière ordinaire le vendredi 24 juin 2016 sur convocation de madame la présidente Lise DUMASY.

Point à l'ordre du jour :

3.4.3 Tarifs de formation continue

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes adopte à l'unanimité de ses membres présents et représentés les tarifs de formation continue joints en annexe.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 24
Membres représentés : 7
Nombre de votants : 31
Voix pour : 31

Publié le : 19/07/16

Transmis au Rectorat le : 19/07/16

Fait à St -Martin -d'Hères, le 27 juin 2016

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Tarifs de la DFCA, note synthétique – Applicable pour les formations à compter du 15 août 2016.

Composantes :

- Arts, lettres, langues, sciences du langage, communication et journalisme
- Sciences, technologies, santé

I. DIPLOME NATIONAL

Tarification pour les formation mixte (FI/FC hors alternance):

Le tarif est calculé en multipliant le coût horaire par le nombre d'heures de formation suivies
Ce cout s'entend hors droit d'inscription

Niveau	Tarif
L générale	8,00 €
Lpro Hors alternance	12,00 €
M1	12,00 €
M2	14,00 €
Ingénieur	12,00 €
M1 et M2 MEEF (Tarif COMUE)	12,00 €

Pour les stagiaires dont la formation n'est pas prise en charge aucun frais de formation ne sera demandé. Les **frais de gestion** (élaboration de devis et accompagnement au montage du dossier, accueil, conseil, assiduité, attestations, ...) ne peuvent être inférieurs au coût « plancher » de 250,00 € par stagiaire (70 euros en cas de redoublement pour validation de stage)

Si le salarié qui souhaite suivre une formation ne bénéficie pas de prise en charge de la formation par un tiers, il doit fournir une attestation de son employeur spécifiant la non prise en charge et le suivi de la formation hors temps de travail. Il pourra alors suivre la formation à titre individuel.

Le demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA doit obtenir une autorisation de la part de Pôle Emploi (et, pour le bénéficiaire du RSA uniquement, la dérogation du Conseil Départemental permettant le maintien du versement du RSA) pour pouvoir s'inscrire en formation. S'il obtient l'autorisation mais s'il ne dispose pas d'une prise en charge de la formation par un tiers, il pourra alors la suivre à titre individuel.

Politique de réduction tarifaire sur les frais de formation pour un diplôme national (Public mixte (FC/FI))

- Dans le cas d'une prise en charge partielle par le financeur (Hors prises en charge du FONGECIF), le salarié ou l'indépendant bénéficie pour le complément qui lui incombe de la réduction forfaitaire de 30%, il peut demander à bénéficier d'une réduction tarifaire sur conditions de ressources.
- Un travailleur indépendant, assure lui-même la prise en charge des frais de formation. La réduction tarifaire de 30% du montant des frais de formation est accordée sur présentation d'une justification de refus de prise en charge.
- La prise en charge par un organisme ayant une mission de service public (opérateur de l'Etat, des Collectivités Territoriales ou une association d'utilité publique) et personnels de la COMUE de Grenoble bénéficie d'une réduction tarifaire de 50% du montant des frais de formation.

Réduction tarifaire sur conditions de ressources (diplôme national : FI/FC hors alternance)

La demande est à effectuer auprès de la directrice de la DFCA.

Le stagiaire concerné par la facturation des frais de formation en cas de prise en charge partielle, est informé de la possibilité de demander une réduction tarifaire. Il lui appartient d'en faire la demande et de remettre le dossier administratif correspondant accompagné des documents justificatifs avant son inscription.

Principe retenu : les demandes d'exonérations sont traitées sur la base du quotient social établi par la Caisse Nationale des Affaires Familiales (CNAF).

Le tableau ci-dessous présente la réduction tarifaire complémentaire à laquelle peut prétendre un individuel dans le cadre d'un diplôme national :

Quotient social	% d'exonération	Droits d'inscription / DI
Jusqu'à 500	90 % du montant dû	+ DI
De 501 à 1000	70% du montant dû	+ DI
Au-delà de 1001	30% du montant dû	+ DI

La réduction tarifaire quelle que soit la situation ne peut conduire à une facturation inférieure à 250 € (frais administratif)

Tarification pour les formations uniquement ouverte en FC

Voir tableau joint

Le tarif est calculé en multipliant le coût horaire par le nombre d'heures de formation suivies ; Le coût horaire a été ajusté en fonction des paramètres de la formation (nombre d'apprenants, spécificités technologiques, caractéristiques pédagogiques, concurrence, rayonnement,...).

Une formation conduisant à un diplôme **national ouvert exclusivement à la formation continue** peut être suivie à titre individuel avec un statut de formation continue sous réserve d'acquitter les frais de formation correspondants.

II ACCES à des modules de formation certifiants ou certificat SANS VISE DE DIPLOME

Il s'agit d'enseignement ou de modules de formation insérés dans des diplômes de l'université qui sont suivis dans le cadre de la formation continue par un salarié, un demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA, un individuel. Cette formation vise à acquérir des ECTS dans le cadre d'un parcours FTLV pluriannuel ou à renforcer l'employabilité du stagiaire. Ces modules sont aménagés pour permettre leur accès à la formation continue ponctuelle. Il n'y a pas de visée immédiate de diplôme. Les inscriptions dans ces modules ne concourent pas à l'allocation de moyens de l'Etat. Le financement de la formation relève exclusivement de financements de formation professionnelle.

Tarification à l'ECTS pour les publics FC : 110,00 €

Exception : Polytech : 1 ects : 220,00 €

Remarque : Il n'est pas demandé de Droits d'Inscription.

Politique de réduction tarifaire

- Dans le cas d'une prise en charge partielle par le financeur, le salarié ou l'indépendant bénéficie pour le complément qui lui incombe [de la réduction forfaitaire de 30%](#).
- Dans le cas où le stagiaire n'est pas financé, il bénéficie d'une réduction forfaitaire de 50%

III – DAEU A et B

Tarification

Le tarif est calculé en multipliant le coût horaire par le nombre d'heures de formation suivies

Coût horaire PEC	Coût horaire Individuel (Tarif exonéré)
11,00 €	2,50 €

- Exonération des droits d'inscription

- En cas de prise en charge partielle d'un montant supérieur au tarif individuel exonéré, une exonération de la partie non prise en charge sera accordée au stagiaire.

IV. DU/DIU

Il s'agit de diplômes définis par l'université ouverts à la Formation Continue. Ces diplômes ne sont pas financés par l'Etat.

Remarque :

- ☐ Pour les étudiants, l'inscription au DU est assujetti à des DI.
- ☐ Pour les stagiaires de la formation continue, il s'agit de frais de formation.

La tarification FC fait l'objet d'une fiche financière argumentée présentée aux instances de l'université à l'occasion de la création ou du renouvellement du DU, ils sont donc approuvés individuellement.

Cas des DIU

La tarification doit faire l'objet d'une discussion interuniversitaire

V. FORMATIONS QUALIFIANTES

Il s'agit de formations qualifiantes proposées par l'université ou définies par l'université à la demande d'un tiers. Ces formations ne sont pas financées par l'Etat.

Formations catalogues inter entreprise:

Des stages qualifiants pour acquérir, perfectionner ou consolider des compétences, aborder des connaissances nouvelles, s'ouvrir à d'autres cultures ou prendre du recul sur ses pratiques professionnelles.

Formations intra entreprise : sur mesure

Des stages sur mesure pour apporter une réponse pertinente aux objectifs et aux besoins spécifiques des salariés d'entreprise ou de collectivité. La DFCA répond à des appels d'offre et établit des offres de formation à la demande des entreprises. Elle établit ses devis selon l'outil de calcul mis en place par la cellule de pilotage.

Principes de tarification

Les frais de formation par heure sont fondés sur l'analyse du coût de formation par heure pour un groupe.

Tarif /heure/groupe minimum : 170,00 €

Le tarif est calculé en multipliant le coût horaire par le nombre d'heures de formation effectuées augmenté des frais éventuels spécifiques de la formation (utilisation de moyens particuliers, encadrement des périodes de pratiques, ...). Chaque stage fait l'objet d'une note de tarification détaillée sous la responsabilité de la directrice de la DFCA.

Cas particuliers : Secteur Langue et demandes particulières sous la responsabilité de la directrice de la DFCA

Tarif /heure/groupe minimum 96,00 €

Objectifs

- répondre aux besoins exprimés en restant compétitifs par rapport au prix du marché
- remporter des appels d'offre et de nouveaux marchés
- fidéliser nos partenaires et se positionner auprès des entreprises et des partenaires
- développer l'offre qualifiante et certifiante à l'université
- être en cohérence avec l'offre du marché tout en mettant en avant l'expertise de l'université

Frais de gestion de la DFCA :

Les frais de formation incluent les frais de gestion de la DFCA, ceux-ci s'élèvent à 25% du produit des conventions. (Il faut préciser, pour les actions gérées et développées avec notre aide.

Politique de réduction tarifaire

- Une réduction tarifaire ne pouvant excéder 30% peut être proposée à tout organisme ou entreprise. .
- Pour les personnels de la COMUE de Grenoble. [La réduction tarifaire est de 30% du montant des frais de formation.](#)

Tarification pour les formations uniquement ouverte en FC

		TARIFS 2016-2017 TAUX HORAIRE	(1)Taux horaire exonéré
Composantes	Intitulé de formation		
Cpro	UFR LE	L3P Métiers du commerce international parcours assistant import export	13,00 €
Cpro et FC	UFR LLASIC	M2P Information et communication parcours communication des entreprises pour professionnels	25,00 € 10,00 €
Cpro et FC	UFR LLASIC	M2P Information et communication parcours communication publique pour professionnels	25,00 € 10,00 €
Cpro	UFR LE	M2P LEA parcours Négociateur trilingue en commerce international	16,00 €
Cpro	UFR LLASIC	LP3 Métiers du numérique parcours : conception, rédaction et réalisation web	13,00 €
Cpro	UFR CHIMIE BIOLOGIE	L3P ECPA	15,03 €
Cpro	UFR CHIMIE BIOLOGIE	L3P GAP	13,40 €
Cpro	UFR CHIMIE BIOLOGIE	L3P PL	15,00 €
Cpro	UFR CHIMIE BIOLOGIE	L3P TPP	13,60 €
Cpro	UFR PHITEM	L3P CTH	17,10 €
Cpro	UFR PHARMACIE	L3P 3B	15,70 €
Cpro	UFR PHARMACIE	L3P SPRA	14,60 €
Cpro	UFR PHITEM	L3P PPRS	15,90 €
Cpro	UFR PHITEM	L3P IPP	14,20 €
Cpro	UFR CHIMIE BIOLOGIE	M2P BioTechCo	17,60 €
Cpro	UFR INSTITUT DE GEOGRA	M2P MOBat	13,80 €
Cpro	UFR IM²AG	M2P MIAGE	14,60 €
Cpro	UFR IM²AG	M2P GI	15,80 €

Cpro	UFR PHITEM	M2P M2 IStRe	18,50 €	
Cpro	UFR PHITEM	M2P M2 ADIN	13,00 €	
Cpro	UFR PHITEM	M2P M2 SN	12,10 €	
Cpro	UFR PHITEM	M2P M2 GédéRa	12,30 €	
Cpro	UFR PHITEM	M2P GM-ICP	18,60 €	
Cpro	Polytech	E2I Année 3	12,60 €	
Cpro	Polytech	E2I Année 4	15,20 €	
Cpro	Polytech	E2I Année 5	13,10 €	
Cpro	UFR PHITEM	M2 ENEL - Energie électrique	14,00 €	
Cpro	UFR PHITEM	M2 IMN - Ingénierie des Microet nano structures	14,00 €	
Cpro	UFR PHITEM	M2 SIM - Simulation et Instrumentaion en Mécanique	14,00 €	
Cpro	Polytech	GEOTECH Année 5	12,00 €	
Cpro	Polytech	MATERIAUX Année 5	12,00 €	
Cpro	Polytech	PRI Année 5	12,00 €	
FC	UFR LLASIC	Master Didactique des langues Parcours Français langue étrangère et seconde (formation continue)	16,00 €	5,00 €
FC	UFR PHITEM	Le bâtiment durable, conception, maintenance, exploitation, réhabilitation, outil de l'aménagement du territoire	U1 : 855€ U2 : 1130€ U3 : 855€ U4 : 360€	U1 : 615€ U2 : 810€ U3 : 615€ U4 : 260€
FC	UFR APS	Connaissances des APS et Intervention dans les Collectivités Territoriales	300,00 €	SI EXONERATION 1/2
FC	UFR APS	Organisation des APS dans les collectivités territoriales	500,00 €	SI EXONERATION 1/2
FC	UFR APS Grenoble et Valence ESPE	Sauvetage aquatique	330,00 €	

FC	UFR PHITEM	Approches expérimentales de la physique et de la chimie pour l'enseignement – préparation au concours de l'agrégation interne de physique-chimie	1 200,00 €	SI EXONERATION 1/2
FC	DFCA	Diplôme de Recherche et d'Innovation (DRI)	6 500,00 €	

(1) Tarifs réduits s'appliquent aux individuels ne bénéficiant d'aucun financement